

**RÈGLES DE POSE ET D'UTILISATION. CONDITIONS DE GARANTIE**

Le plancher laminé SWISS KRONO est destiné à être utilisé comme matériel de revêtement de sol dans des pièces à usage domestique ou professionnel, aux conditions climatiques stables. Conditions optimales : température de 18-22°C, humidité relative de l'air 40 – 65%.

1. Ne pas installer ce plancher dans des pièces, dans lesquelles le taux d'humidité relative dépasse 65%, c.à.d. les salles de bains, les saunas, les blanchisseries, les laveries, etc. ;
2. Les panneaux mélaminés SWISS KRONO peuvent être installés dans des pièces équipées d'un système de chauffage par le sol à eau ou électrique (voir section INSTALLATION ET UTILISATION DES PANNEAUX SUR LE CHAUFFAGE PAR LE SOL).
3. Les panneaux de sol mélaminés SWISS KRONO sont disponibles dans les classes d'usure suivantes : AC3, AC4, AC5, AC6.
  - Le plancher de classe d'usure **AC3** (résistance à l'usure) peut être posé dans des pièces à usage domestique dont le taux d'humidité relative dépasse 65 % à faible trafic (par exemple, chambres et armoires). Le plancher de classe d'usure AC3 peut être posé dans des pièces à usage domestique avec un passage modéré.
  - Le plancher de classe d'usure **AC4** (résistance à l'usure) peut être posé dans des pièces à usage domestique avec un passage intense ainsi que dans des pièces à usage professionnel avec un passage moyen.
  - Le plancher de classe d'usure **AC5** (résistance à l'usure) peut être posé dans des pièces à usage domestique (p. ex., salons, couloirs, cuisines, bureaux à domicile) avec un passage intense et dans celles à usage professionnel avec un passage modéré (p. ex., chambres d'hôtel, magasins avec passage modéré, etc., à l'exclusion des salles de danse, des salles de sport, etc.).
  - Le plancher de classe d'usure **AC6** peut être posé dans des pièces à usage domestique (p. ex., salons, couloirs, cuisines, bureaux à domicile) avec un passage intense et dans celles à usage professionnel avec un passage intense (p. ex., chambres d'hôtel, magasins dans les centres commerciaux, etc.).
4. Le plancher doit être installé suivant les instructions de montage dans des pièces fermées, chauffées l'hiver à température ambiante (la notice de montage se trouve sur l'étiquette jointe au paquet de panneaux ou sur le dessous du carton).
5. Pour le montage du plancher laminé, sont indispensables les outils et matériaux suivants :
  - film pare-vapeur PE certifié  $\geq 0,2$  mm,
  - sous-couche pour parquet flottant, p. ex. une mousse d'alignement (d'une épaisseur de 3 mm), panneaux de sous-couche. Alternativement, le fabricant autorise l'utilisation de sous-couches composées d'un pare-vapeur et d'une couche de nivellement, à condition que leur qualité et applicabilité relèvent de la responsabilité du fabricant de cette sous-couche, sur la base de ses propres tests et validations en combinaison avec des revêtements de sol stratifiés.
  - kit de pose (tire-lame, cales de dilatation),
  - scie à dents fines
  - courbe de niveau d'une longueur minimale de 1,5 m,
  - crayon, règle, mètre, ruban adhésif résistant à l'humidité,
  - plinthes SWISS KRONO et accessoires pour leur montage et la finition.
6. La surface de pose sous le plancher laminé doit être plane, sèche, propre et régulière (les irrégularités ne peuvent pas dépasser 2 mm par mètre courant de surface de pose). Sur la surface de pose ainsi préparée, poser le film pare-vapeur

PE certifié d'une épaisseur minimale de 0,2 mm, en le faisant se chevaucher (sur environ 15 cm) et coller au moyen d'un ruban adhésif résistant à l'humidité.

Le film pare-vapeur doit être aussi utilisé lors du montage des panneaux sur le système de chauffage par le sol. Le film pare-vapeur doit être étalé sur le mur et atteindre le bord supérieur de la plinthe. Un apprêt de nivellement doit être placé sur le film PE de 0,2 mm. Il est aussi possible d'utiliser des sous-couches intégrées composées d'un film pare-vapeur et d'une couche de nivellement. En cas d'utilisation d'une autre sous-couche destinée aux parquets flottants, merci de bien vouloir vous conformer aux instructions du producteur.

7. Avant la pose, le plancher doit être maintenu 48 heures, dans son emballage d'origine, dans la pièce dans laquelle il sera installé (à une température minimale de 16°C, et un taux d'humidité relative de 40-65%) ;
8. Nous vous recommandons de vérifier, avant et pendant la pose, la présence de défauts mécaniques et défauts de surface des panneaux. Lors du montage, il est important d'assurer un bon éclairage du plancher effectué.
9. Les planchers correctement installés forment ce qu'on appelle le plancher flottant, ils ne peuvent donc pas être fixés (collés, cloués, pressés avec des meubles très lourds, etc.) aux murs et autres éléments de la structure du bâtiment. L'exception concerne les planchers installés sur les escaliers.
10. Afin d'atteindre un effet visuel optimal, nous recommandons de disposer les panneaux le long de la principale source de lumière dans la pièce (perpendiculairement à la fenêtre). Chaque panneau de plancher est composé de 8 à 12 planches différentes. Pour assurer un aspect optimal du sol installé, le fabricant recommande de présélectionner les panneaux avant la pose ou de disposer les panneaux d'un minimum de 4 paquets en alternance.
11. Il faut se rappeler que les panneaux de plancher stratifiés imitent le motif du bois naturel et, tout comme le bois, ils peuvent différer les uns des autres par l'irrégularité du motif et ses nuances ainsi que par la présence de nœuds de formes et de couleurs différentes. Ces différences ne constituent pas un inconvénient des panneaux stratifiés.
12. Le plancher change ses dimensions sous l'influence des changements de température et d'humidité de l'air. Par conséquent, il devrait y avoir des espaces de dilatation de 10 mm entre le plancher et tous les éléments fixes de la structure du bâtiment (piliers, seuils, portes de balcon, tuyaux, murs, cadres, etc.) et dans les passages entre les pièces. À cet effet, des cales de dilatation peuvent être utilisées pendant le montage. Seulement les produits en technologie **AQUA ZERO 72h**, le plancher résistant à l'eau swiss krono peut être installé sans expansion supplémentaire dans les passages entre les chambres qui ont une surface totale indiquée au point 13 et sous les mêmes conditions de température et d'humidité dans les chambres connectées.
13. Lors de la pose des lames d'une épaisseur de 6 à 10 mm, dans des pièces de longueur supérieure à 8 m et de largeur supérieure à 6 m, il est conseillé de laisser des joints de dilatation supplémentaires d'une largeur de 1-2 cm, en sections proportionnelles du plancher. Les joints seront cachés par des profilés de finition. Ne pas clouer, coller ni visser les profilés au plancher.  
Un plancher de 12 mm d'épaisseur peut être installé sans espace de dilatation sur une surface de 12x12m. Les panneaux **AQUA ZERO 72h** avec un verrouillage Aqua Pearl de 10 mm d'épaisseur peuvent être installés sur une surface maximale de 10x10m sans espace d'extension supplémentaire.
14. Avant de commencer à poser les panneaux, calculez la largeur de la dernière rangée. Elle ne peut être inférieure à 50 mm. Si elle est inférieure à 50 mm, la première rangée, à partir de laquelle la pose commence, doit être recoupée en conséquence.

15. Entretien du parquet stratifié : enlevez la saleté avec une brosse ou un aspirateur muni d'un accessoire de brosse. Vous pouvez également essuyer le sol avec un chiffon humide (serpillière plate) avec l'ajout d'un produit d'entretien pour stratifié. Ne vaporisez en aucun cas les panneaux avec de l'eau, n'utilisez pas d'agents contenant de la cire ou de l'huile, n'utilisez pas de vapeur, d'encrustants et de poudres de nettoyage, de solvants puissants et de détergents concentrés. Lors de l'entretien des panneaux mélaminés **AQUA ZERO 72h**, il est permis d'utiliser un balai à vapeur pour une utilisation à domicile et un nettoyage à l'eau. L'eau doit être empêchée de pénétrer sous les panneaux par les joints de dilatation autour des murs.
16. **IMPORTANT !** Toute eau renversée sur les panneaux doit être immédiatement éliminée. Concernant **les panneaux résistants à l'eau AQUA ZERO 72h, l'eau** doit être retirée dans les 24 heures suivant le déversement. L'eau sur les panneaux résistants à l'eau **AQUA BLOCK 24h** doit être retirée dans les 24 heures suivant le déversement.
17. Utiliser des patins de feutre sous les pieds des chaises, des tables et des autres meubles, et les nettoyer régulièrement. Les meubles non protégés ne doivent pas être déplacés sur la surface des panneaux.
18. L'utilisation de meubles sur roues (roulettes) en plastique ou en métal, sans tapis protecteurs appropriés, endommage le sol et constitue la perte de toute réclamation à cet égard. Les roues en caoutchouc doivent être utilisées et nettoyées régulièrement.
19. Ne pas oublier que les panneaux de plancher laminés reproduisent le dessin naturel du bois et, comme le bois, peuvent se différencier l'un de l'autre par une irrégularité du dessin et la teinte des veines ainsi que par la présence de nœuds de différentes formes et couleurs. Ces différences ne constituent pas un défaut et ne sont pas sujettes à réclamation.
20. Selon la norme EN 13329, sont autorisés : la différence de hauteur entre les panneaux – max. 0,15 mm, l'écart entre les panneaux – max. 0,20 mm.
21. Le profil technologique fraisé qui peut se produire sur la face inférieure du panneau de plancher, n'affecte pas la résistance et les caractéristiques fonctionnelles du produit.
22. Le fabricant recommande de conserver deux échantillons des panneaux achetés (1 morceau du début et 1 morceau de la fin du panneau d'une longueur d'environ 20 cm sur toute la largeur) afin qu'en cas de plainte éventuelle, il soit possible d'effectuer des tests de contrôle.
23. Vous trouverez plus d'informations sur les panneaux laminés, leur entretien et pose (y compris leur montage sur un chauffage au sol hydraulique) sur le site du fabricant : [www.swisskrono.pl](http://www.swisskrono.pl)
24. Les sols stratifiés **AQUA ZERO 72h** et **AQUA BLOCK 24h** sont résistants à l'eau. La résistance à l'eau des panneaux SWISS KRONO est déterminée sur la base des résultats du test NALFA (Essai de gonflement de la surface des sols stratifiés – joint assemblé par « The American Laminate Panel Manufacturers Agency »). La résistance à l'eau des **SWISS KRONO AQUA ZERO 72h et AQUA BLOCK 24h** ne s'applique pas à l'utilisation de panneaux à l'extérieur et en cas de dommages causés par l'eau à la suite d'une pose incorrecte du sol stratifié et une inondation résultant d'une tempête, d'une inondation ou d'un autre phénomène naturel, de fissures (fuites) dans les installations hydrauliques, une mauvaise exécution des installations sanitaires et l'humidité agissant sur le sol par dessous.

## **INSTALLATION ET UTILISATION DE PANNEAUX SUR LE CHAUFFAGE PAR LE SOL**

Les panneaux mélaminés SWISS KRONO peuvent être installés dans des pièces équipées d'un système de chauffage par le sol à eau ou électrique. L'une des conditions

nécessaires à l'installation d'un système de chauffage par le sol est de garantir une répartition uniforme de la chaleur sur toute la surface du sol et la possibilité de la régler dans la plage de température recommandée par le fabricant de panneaux lors de l'utilisation du chauffage par le sol.

En raison de l'évolution de la température et de l'humidité dans les pièces lors de l'utilisation du chauffage par le sol, qui affectent la dilatation linéaire du sol stratifié, une attention particulière doit être accordée à l'installation correcte et au maintien des espaces de dilatation requis comme dans le point 12 concernant les règles d'installation.

Avant d'installer les panneaux de plancher conformément aux « Règles d'assemblage et d'utilisation ». Le chauffage par le sol doit respecter les conditions suivantes :

1) L'humidité du sol, testée avec un hygromètre, ne doit pas dépasser :

- pour chape en ciment 2 % ;
- pour chape anhydrite 0,5 %.

2) Afin d'empêcher l'humidité de pénétrer dans les panneaux de plancher pendant leur durée de vie, le plancher doit être réchauffé et séché au préalable. Cela doit être fait quelle que soit la saison.

Pour vérifier le séchage du sol, vous pouvez utiliser un film pare-vapeur de 50 x 50 cm. Le film doit être étalé en plusieurs endroits sur une surface nettoyée et les bords doivent être collés fermement à la base avec un ruban adhésif résistant à l'humidité. La pose des panneaux ne peut être commencée que si le film ne s'est pas voilé après 48 heures et si la surface de la chape n'a pas changé de couleur. Si le test est négatif, le processus de séchage doit être répété.

3) La température de l'air pendant l'installation des panneaux doit être comprise entre 18 - 22°C.

4) Dans le cas de la mise en service du chauffage au premier étage pendant la saison froide et des modifications des réglages de la température de chauffage pendant son fonctionnement, il est absolument nécessaire d'appliquer le principe de l'augmentation ou de la baisse graduelle de la température du système de chauffage de 5°C par jour jusqu'à ce que la température prévue soit atteinte. Veuillez noter que, conformément aux recommandations du fabricant, la température de surface maximale des sols stratifiés ne doit pas dépasser 27 °C.

5) Dans le cas d'un système électrique de chauffage par le sol, le risque d'augmentation rapide de la température est plus grand, ce qui a un impact négatif sur les propriétés physiques et mécaniques des panneaux de plancher installés. Cette situation n'est pas le cas avec un système de chauffage de sol à l'eau, qui assure une augmentation graduelle de la température au sol. Lorsque vous choisissez un système de chauffage électrique par le sol, veillez à ce qu'il soit équipé d'un thermostat permettant une régulation progressive de la température de chauffage (voir point 4).

## **GARANTIE SWISS KRONO**

### **1. Objet de garantie**

1.1. SWISS KRONO sp. z o.o ayant son siège à Żary, (code postal 68-200), ul. Serbska 56, le fabricant garantit la résistance du plancher stratifié à l'abrasion.

Le fabricant garantit que le modèle (dessin) du plancher stratifié ne sera pas frotté sur la surface supérieure à 1 cm<sup>2</sup> sur un panneau, lors de son fonctionnement conforme à sa destination et aux « Règles de pose et d'utilisation. Conditions de garantie » telles que définies ci-dessus.

1.2. Selon la classe de résistance à l'abrasion AC (selon la norme EN 13329), la période de garantie à partir de la date d'achat, est suivante :

- panneaux de plancher AC3 – 10 ans dans des pièces à usage domestique ;
- panneaux de plancher AC4 – dans des pièces à usage domestique – 15 ans (planchers KRONOPOL PLATINUM FLOORS– 20 ans), dans des pièces à usage professionnel – 5 ans ;
- panneaux de plancher AC5 – dans des pièces à usage domestique – 30 ans, dans des pièces à usage professionnel – 8 ans.
- panneaux de plancher AC6 – 40 ans dans des pièces à usage domestique – 8 ans, dans des pièces à usage professionnel.

1.3. La responsabilité sous garantie ne couvre que les défauts résultant de causes inhérentes aux panneaux de plancher stratifiés achetés. La garantie ne couvre pas les défauts résultant d'autres causes, y compris les dommages mécaniques et les défauts résultant d'une mauvaise pose des panneaux, leur utilisation détournée ou non conforme aux exigences énoncées dans les « Règles de pose et d'utilisation. Conditions de garantie ».

1.4. Les frottements sur les bords des panneaux ne sont pas couverts par la garantie.

## **2. Dépôt de plaintes à titre de garantie du fabricant**

2.1. En cas de présence d'un défaut, les réclamations doivent être adressées au point de vente des panneaux dans un délai de 30 jours à compter de la date de détection du défaut ;

2.1. Les réclamations pour des panneaux défectueux doivent être adressées par écrit. Il faut y préciser le décor (nom ou numéro de modèle), la quantité (m<sup>2</sup> ou en nombre de panneaux), leur numéro d'identification (impression au-dessous des panneaux), le lieu d'utilisation, ainsi que la raison de la réclamation. Il faut aussi indiquer l'une des demandes visées au point 3.2.

2.3. La plainte doit être accompagnée d'une copie de la preuve d'achat des panneaux, ainsi que d'une documentation photographique éventuelle montrant clairement le défaut indiqué.

2.4. Garder deux échantillons des panneaux achetés (un morceau de chaque extrémité du panneau d'une longueur d'environ 20 cm et de toute sa largeur) afin que le fabricant puisse effectuer une analyse de contrôle en cas de réclamation éventuelle.

## **3. Traitement de réclamation**

3.1. Afin de vérifier la légitimité d'une réclamation, le fabricant (le garant) se réserve le droit, avec le consentement de l'acheteur, d'effectuer un examen visuel du plancher au lieu de son utilisation.

3.2. Si la plainte est reconnue, le garant s'engage à remplacer les panneaux défectueux contre les panneaux exempts de défauts ou de réduire le prix proportionnellement au degré de défectuosité.

3.3. En l'absence d'échange de panneaux identiques, l'acheteur a droit au libre choix de panneaux de l'offre actuelle de SWISS KRONO sp. z o.o., en tenant compte de la différence entre le prix payé pour les panneaux réclamés et celui des panneaux sélectionnés pour l'échange.

3.4. Le délai de traitement de la réclamation par le garant est de 30 jours.

La présente garantie n'exclut, ne limite ni ne suspend les droits de l'acheteur résultant des dispositions de la garantie légale pour les défauts de la chose vendue.